

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 8 décembre 2014

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 novembre 2014, s'est réuni le 8 décembre 2014 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Approbation de la modification n°1 du PLU
- 2 – Transfert de la compétence « actions en faveur de la maîtrise de l'énergie » TEPOS à la 3C2V
- 3 – Transfert de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communication électronique à la 3C2V
- 4 – Approbation de la convention de mandat à passer avec la 3C2V pour la réfection de la toiture de la médiathèque
- 5 – Approbation de l'avenant n°2 à la convention de partenariat 3C2V- commune de St-Quentin sur Isère
- 6 – Approbation du projet de schéma d'assainissement des eaux pluviales
- 7 – Versement d'une subvention au CCAS
- 8 – Approbation du partenariat avec ACTIOM dans le cadre de l'action « ma commune, ma santé »
- 9 – Approbation de la convention de partenariat et d'assistance à la gestion de l'Espace Naturel Sensible du Marais du Gouret avec le CEN Isère/Avenir
- 10 – Approbation de la convention de partenariat avec les Saisons de la culture

Rapports des commissions / Informations diverses

PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre FAURE, Camille ANDRÉ, Aimée BATTEUX, Joël FAIDIDE, Frédérique MIRGALET, Alain BAUDINO, Jean-Marie KASPERSKI, Joëlle SALINGUE, Elvire BOSCH, Miranda SUCO, Christophe AUDARD, Cristina GIRY

ABSENTS : René GUICHARDON, Philippe MACQUET (procuration à Aimée Batteux), Florence CHATELAIN (procuration à Camille André)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aimée BATTEUX.

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 octobre 2014 ne fait l'objet d'aucune remarque.

1- APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU

Le dossier portant modification simplifiée n°1 du PLU (erreur de transcription quant-à la dénomination d'une zone conduisant au blocage d'une activité économique) a été mis à disposition du public et transmis aux personnes publiques associées. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque. En conséquence, le conseil municipal approuve la modification simplifiée n°1 du PLU.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2- TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ACTIONS EN FAVEUR DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE » TEPOS A LA 3C2V

Approbation du transfert de la compétence « actions en faveur de la maîtrise de l'énergie » à la 3C2V. Dans le cadre de la stratégie énergétique « Territoire à Energie Positive » (TEPOS), fixant des objectifs qualitatifs et quantitatifs en matière d'économie d'énergie et de lutte contre les gaz à effet de serre, ce transfert de compétence permettra, par exemple, la mise en place d'un service de conseil en énergie partagé.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3- TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE RESEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE A LA 3C2V

Ce transfert de compétence est rendu nécessaire pour la mise en œuvre de la future convention d'application du plan Très haut débit avec le département, ce qui conditionnera le démarrage effectif des déploiements de la fibre optique sur le territoire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4- APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT A PASSER AVEC LA 3C2V POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE LA MEDIATHEQUE

La toiture de l'école et de la médiathèque doit être refaite car de nombreuses fuites ont été constatées. La gestion de la médiathèque relevant de la compétence intercommunale, par cette convention de mandat, commune et communauté de communes fixent les engagements réciproques, notamment : maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de la toiture assurée par la commune ; financement au prorata de la surface par la 3C2V, soit un engagement financier de 14 901.73 €.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5- APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 3C2V/ST-QUENTIN SUR ISERE

La convention portant mise à disposition du personnel technique de St-Quentin à la 3C2V pour les interventions à la médiathèque et à la déchetterie, est renouvelée pour une année supplémentaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6- APPROBATION DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales délimite :

- les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement,
- les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement

Ce projet est approuvé. Il sera soumis à enquête publique.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS

Approbation du versement d'une subvention de 1 000 € au CCAS pour pouvoir verser les dernières aides aux vacances de l'année.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

8- APPROBATION DU PARTENARIAT AVEC ACTIOM DANS LE CADRE DE L'ACTION « MA COMMUNE, MA SANTE »

Approbation de l'instauration d'un partenariat avec ACTIOM pour la mise en place d'une mutuelle communale ouverte à tous les St-Quentinois. La commune sera le relai d'information de cette initiative instaurée au bénéfice du pouvoir d'achat des administrés.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

9- APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'ASSISTANCE A LA GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU MARAIS DU GOUET AVEC LE CEN ISERE/AVENIR

Approbation d'une convention avec le CEN-Isère portant sur une mission d'assistance globale et durable pour la gestion de l'Espace Naturel Sensible du Gouret et le suivi opérationnel des principaux investissements.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

10- APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES SAISONS DE LA CULTURE

Approbation d'une convention avec l'association des Saisons de la Culture. Par cette convention, commune et association fixent leurs engagements réciproques pour le développement d'une politique culturelle sur le territoire communal. La commune s'engage à soutenir l'action de cette association, par l'attribution d'une subvention annuelle de 5 000 €, la mise à disposition de locaux, de moyens techniques et de personnel en tant que de besoin.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

INFORMATIONS DIVERSES

Point sur les travaux :

- Achat de 2 radars pédagogiques
- Signalisation mise en place par le Conseil Général au gît (panneau limitation de vitesse à 50)
- L'entreprise CHOROT-FONTANA a commencé les travaux de mise en conformité PMR (personne à mobilité réduite).
- Les architectes dont les dossiers avaient été retenus lors de la mise en concurrence pour la salle multisports ont présenté leur projet vendredi 5 décembre. La DDT peaufine l'analyse pour qu'ensuite les membres de la commission ayant entendu les architectes prononcent leur choix définitif.
- Les travaux du parking situé en bout du domaine Beauregard vont débuter. Cet espace qui reste la propriété de la commune va permettre un stationnement plus aisé.
- Une partie des jardins communaux, situés entre l'église et le cimetière, va être transformée en lieu de stationnement après pose d'un revêtement compact.
- Les crottes de chien envahissent les quelques espaces verts du village (devant l'immeuble Pluralis, à côté de l'église). Nous devons trouver une solution (sachets ramasse-crotte, bac à crottes, sensibilisation des propriétaires qui encourent une amende de 35 € pareffraction.)

Les communes de la 3C2V ont signé une motion pour que la fusion avec les communautés de communes du pays de St Marcellin et de la Bourne à l'Isère ne soit réalisée qu'au 1^{er} janvier 2017.

Jean-Pierre FAURE rappelle que chaque lundi les élus qui le souhaitent se retrouvent à 18 h en mairie pour faire le point des dossiers en cours, s'informer des nouvelles de la semaine et échanger sur la vie communale.

La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le vendredi 16 janvier 2015 à 19 h 30.

Séance levée à 22 h 15.